

MAÎTRISE EN GÉNIE AÉROSPATIAL

CHEMINEMENT AVEC PROJET – SCHÉMA TEMPOREL

DURÉE DE 4 À 6 TRIMESTRES				
Trimestre	Automne	Hiver	Été	Dernier trimestre
Activités obligatoires	AMC704 – Aérodynamique des avions	AMC703 – Mécanique du vol	<ul style="list-style-type: none"> • AMC702 – Propulsion d'aéronefs • GMC747 – Structure d'avions • GMC791 – Étude de cas en génie aérospatial I 	GMC809 – Projet en génie aérospatial (9 cr.)
Activités à option (15-21 crédits)	0-12 crédits	0-12 crédits	0-6 crédits	
Activités au choix (0-6 crédits)	0-6 crédits	0-6 crédits	0-6 crédits	
Lieu de formation	Campus principal à Sherbrooke, sauf pour les cours hors établissement (variable).			
À l'exception du dernier trimestre, vous devez toujours être inscrit à un minimum de 9 crédits.				

MAÎTRISE EN GÉNIE AÉROSPATIAL

CHEMINEMENT AVEC STAGE – SCHÉMA TEMPOREL

DURÉE DE 4 À 6 TRIMESTRES				
Trimestre	Automne	Hiver	Été	Dernier trimestre
Activités obligatoires	AMC704 – Aérodynamique des avions	AMC703 – Mécanique du vol	<ul style="list-style-type: none"> • AMC702 – Propulsion d'aéronefs • GMC747 – Structure d'avions • GMC791 – Étude de cas en génie aérospatial I 	GMC790 – Stage (6 cr.)
Activités à option (18-24 crédits)	0-12 crédits	0-12 crédits	0-6 crédits	
Activités au choix (0-6 crédits)	0-6 crédits	0-6 crédits	0-6 crédits	
Lieu de formation	Campus principal à Sherbrooke, sauf pour les cours hors établissement (variable).			
À l'exception du dernier trimestre, vous devez toujours être inscrit à un minimum de 9 crédits.				

MAÎTRISE EN GÉNIE AÉROSPATIAL

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTES

Activités du programme

- La personne étudiante planifie elle-même le déroulement de son programme.
- La liste des activités obligatoires et à option de la maîtrise est disponible dans la [fiche signalétique du programme](#).
- La sélection des activités à option ou au choix se fait selon l'offre de cours chaque trimestre, en fonction des activités offertes et des places disponibles.
- La [planification provisoire des activités](#) est disponible sur le site de la Faculté de génie. À noter que certains cours répertoriés dans cette liste ne sont **pas** des cours à option de la maîtrise en génie aérospatial (voir la fiche du programme).
- Une inscription à temps complet comporte de 9 à 18 crédits. Le nombre exact de crédits inscrits en cours à option ou au choix par trimestre est à la discréTION de la personne étudiante, mais il est recommandé de s'appuyer les modèles présentés ici pour faciliter le déroulement du programme.
- Une inscription à temps partiel (moins de 9 crédits) est possible **SEULEMENT** pour le dernier trimestre du programme, ou à n'importe quel trimestre pour les personnes étudiantes citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes.
- Le dépassement de **1 ou 2 crédits** du nombre total de crédits prévus dans le programme entraîne une facturation supplémentaire pour les crédits excédentaires, mais les crédits sont calculés comme faisant partie du programme. Le dépassement de **3 crédits ou plus** du nombre de crédits prévus dans le programme entraîne la facturation supplémentaire en **cours hors programme** pour les crédits excédentaires. Voir les [frais de scolarité](#) en vigueur pour les frais applicables.

Cours hors établissement

- L'obtention du diplôme de maîtrise en génie aérospatial requiert de cumuler entre 6 et 15 crédits en cours hors établissement dans un établissement partenaire : l'[École de technologie supérieure](#), la [Polytechnique Montréal](#), l'[Université Concordia](#), l'[Université McGill](#) et l'[Université Laval](#).
- L'inscription aux cours hors établissement peut s'effectuer dans un ou plusieurs trimestres.
- Les cours hors établissements doivent être choisis obligatoirement parmi les activités offertes par les universités participantes dans ce programme conjoint. Ils sont reconnus en allocation de crédits en cours à option pour la maîtrise de l'Université de Sherbrooke (à l'exception des études de cas).
- Les activités d'études de cas sont reconnues en équivalence au cours **obligatoire** GMC791.
- Un maximum de 3 crédits de cours hors établissement ne faisant pas partie de la fiche du programme de maîtrise en génie aérospatial de l'établissement partenaire peut être reconnu en allocation de crédits en cours **au choix** sous les conditions suivantes :
 - L'inscription à un cours au choix est toujours possible pour la personne étudiante.
 - Le cours est offert par un établissement partenaire.

- Le cours est dans un domaine connexe ou utile au génie aérospatial : gestion, génie industriel, anglais langue seconde, etc.

Étude de cas (GMC791)

- Les activités d'études de cas sont offertes dans tous les établissements partenaires du programme de maîtrise en génie aérospatial.
- L'activité d'étude de cas de l'Université de Sherbrooke ([GMC791](#)) est offerte au trimestre d'été.

Lieu de formation

- La présence en personne sur le campus principal est **requise** pour tous les trimestres durant lesquels des cours sont inscrits à l'Université de Sherbrooke.
- Les cours hors établissement qui sont inclus dans la fiche de la maîtrise en génie aérospatial des établissements partenaires sont offerts en personne ou à distance.

Projet

- L'inscription au projet est fortement recommandée en fin de programme.
- Il est possible de suivre des cours en parallèle à la réalisation du projet, bien que cela ne soit pas recommandé.
- Le projet est réalisé dans un laboratoire de la Faculté de génie, ou au sein d'un milieu industriel.

Stage industriel

- Les cours doivent normalement être complétés avant de réaliser le stage, ceci afin d'éviter des conflits d'horaire entre le stage et les cours. Exceptionnellement, l'inscription à un cours au même trimestre que le stage peut être autorisée par le secrétariat académique.
- Un stage industriel optionnel est disponible dans les cheminement avec projet et avec stage ([GMC793](#)). L'activité GMC793 ne peut pas être inscrite au même trimestre l'activité GMC790 du cheminement avec stage.
- Le stage se déroule normalement dans une entreprise au Québec.

Trimestre d'été

- Le programme comporte des cours obligatoires au trimestre d'été. Les interruptions d'études ne sont **pas** autorisées à ce trimestre, sauf pour un motif accepté par la Faculté.